

Corrigé d'Éducation à la Citoyenneté et à la Morale – BEPC – 2017

I. Définitions

- **État** : territoire délimité par des frontières, avec une population soumise à un gouvernement et à des lois
- **Référendum** : consultation populaire sur une question d'intérêt général sur lequel les électeurs répondent par «oui» ou «non»

II. Notions de base de symboles nationaux

- 1 Les dates suivantes rappellent :
 - a. *1^{er} Octobre 1961* : Réunification des deux Cameroun (Cameroun britannique et Cameroun français) ;
 - b. *20 Mai 1972* : unification du Cameroun et naissance de la République Unie du Cameroun.
- 2 Les éléments constitutifs de l'État : le territoire, la population, le pouvoir politique, les lois.

III. Les principaux organes constitutionnels de l'État du Cameroun

- 1 Les privilèges liés à la fonction de député :
 - l'immunité parlementaire ;
 - l'indemnité de fonction et de représentation ;
 - le respect en tant qu'élu de la nation ;
 - la gestion des fonds alloués aux micro-projets.
- 2 Le rôle de chacun des organes suivants :
 - a. Conseil constitutionnel : veille à la constitutionnalité des lois, constate la vacance de la présidence de la république, proclame les résultats des élections et gère le contentieux des élections présidentielles ;
 - b. Conseil économique et social : favorise la collaboration entre les différentes régions et catégories professionnelles, assure la participation des régions à la politique économique et sociale du gouvernement.
 - c. Conseil supérieur de la magistrature : nomme les magistrats de siège, sanctionne les magistrats, fait des propositions d'avancement des magistrats, donne son avis sur le droit de grâce.
- 3 Le parti politique qui détient la majorité des sièges à l'Assemblée Nationale est le RDPC.

IV. Étude de cas

- 1 La justice est une institution chargée de dire le droit conformément à la loi.
- 2 Le Dr NYEMECK reproche à son épouse Sandrine de sortir d'un hôtel en compagnie d'un inconnu ; l'adultère et l'infidélité.
- 3 Les risques liés au comportement de la femme pour le couple NYEMECK sont : la perte de confiance, le risque de contagion des MST-SIDA, le divorce, la mort (violence physique) ou la prison (suite à la violence physique ou au fait de rendre justice soi-même).
- 4 Si nous étions Dr NYEMECK, notre réaction serait la suivante vis-à-vis de :
 - a. Sandrine : dialoguer et attendre des explications, en cas d'incompréhension, convoquer le conseil familial ou entamer une procédure de divorce ;
 - b. l'inconnu : se présenter (« je suis M. NYEMECK, époux de Sandrine ... ») ; l'identifier ; lui exiger des explications, lui présenter des excuses au cas où il n'y ait rien à lui reprocher, ou se référer à la justice.